

**DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

**POULE FINALE DE NATIONALE 1  
FEMININE**

**Dates : Les samedi 17 et dimanche 18 avril 2010**

A l'issue des 22 journées, un tournoi final à 4 équipes déterminera le classement pour le titre de championne de France de Nationale 1 féminine, ainsi que pour l'accession en Ligue A féminine. Ce tournoi final opposera l'équipe classée première de la poule A à l'équipe classée seconde de la poule B, et d'autre part l'équipe classée première de la poule B à l'équipe classée seconde de la poule A. Les deux équipes vainqueurs s'affronteront le lendemain pour le titre de championnes de France de Nationale 1 féminine.

**Samedi 17 avril à 14h00** Réunion technique avec la présence des officiels, des responsables d'équipe et des organisateurs **sur le lieu de restauration (prévoir une salle sur place ou à proximité de la salle de sports).**

Rencontres en 3 sets gagnants

➤ **1<sup>ère</sup> journée** : 16h00 ⇒ : MATCH 1 : 1<sup>ère</sup> POULE 1FA / 2<sup>ème</sup> POULE 1FB  
(17/04) à suivre ⇒ : MATCH 2 : 1<sup>ère</sup> POULE 1FB / 2<sup>ème</sup> POULE 1FA

**Dimanche 18 avril**

➤ **2<sup>ème</sup> journée** :  
(18/04) 14h00 ⇒ : MATCH 3 : Vainqueur MATCH 1 / Vainqueur MATCH 2

Les équipes finalistes du tournoi final le dimanche accèdent à la Ligue A Féminine pour la saison 2010/2011, sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions de participation au championnat de Ligue A féminine, et à la condition que la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels de la LNV émette un avis favorable, au regard de leur situation financière.

Les 2 équipes perdantes du samedi rejoignent les 2 équipes reléguées de Ligue A féminine pour jouer en Ligue B féminine la saison 2010/2011.

L'équipe vainqueur de la finale du dimanche est déclarée Championne de France de Nationale 1 Féminine 2009/2010.

A l'issue de la rencontre ⇒ Cérémonie de clôture.

- Les ballons d'entraînements et de matches seront des ballons identiques et homologués selon le RGEN (article...).

**Le montant de l'amende pour la non-participation à cette finale a été fixée à 1600 €. (Forfait lors des 2 dernières journées)**

**CAHIER DES CHARGES FINANCIER  
POULE FINALE DE NATIONALE 1 FEMININE**

**Dates : Les samedi 17 et dimanche 18 avril 2010**

**Participants** : Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chacune des poules A et B à l'issue des 22 journées du Championnat de France.

Chaque délégation est composée de 14 personnes maximum (12 joueuses/2 dirigeants, 11 joueuses/3 dirigeants) licenciées à la F.F.V.B. et qui doivent présenter leurs licences lors de la réunion technique.

**I.- A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR**

- Prévoir le lieu d'hébergement et de restauration financés par les équipes participantes pour un coût de **72 €** par personne (56 personnes maximum) du samedi 17 avril midi au dimanche 18 avril midi inclus.
- Les équipes qui souhaiteront être hébergées et restaurées par l'organisateur devront réserver et envoyer un chèque de caution de **350 €** à l'organisateur avant **le lundi 12 avril 2010 12h00**. Passé ce délai, les équipes qui n'auront pas réservé et envoyé la caution devront gérer leur restauration et leur hébergement.
- Prévoir l'hébergement en chambre individuelle( hôtel 2\*NN) des 6 officiels (délégué technique fédéral, juge-arbitre, 3 arbitres, représentant FFVB).
- Financer les frais d'indemnités d'arbitrage **530 €**, à remettre au juge - arbitre lors de la réunion technique, par chèque à l'ordre de la FFVB (supervision CCA).
- Prévoir 1 salle réglementaire pour la durée de la compétition comportant : 1 téléphone, 1 tableau de marque, 1 podium d'arbitrage, 1 banc de remplaçants par équipe, 1 frigidaire pour avoir de la glace, mires de remplacement, eaux minérales pour les équipes, toise, manomètre, serpillières, 14 ballons identiques et homologués dont 4 ballons de match.
- Prévoir l'astreinte d'un médecin ou d'une assistance médicale.
- Mettre en place les différents transports des délégations et des officiels.
- Prévoir une salle d'entraînement le samedi avant le début de la compétition, ainsi que le dimanche matin.
- Prévoir une salle pour la **réunion technique du 17 avril** à 14h00.
- Pour les banderoles autour du terrain, les logos FFVB, répondre à la demande du secteur marketing.
- Prévoir la table de marque pour la 1<sup>ère</sup> journée du 17 avril.

**II.- A LA CHARGE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL**

- Transport, hébergement et restauration du délégué technique fédéral, du juge-arbitre, des 3 arbitres désignés par la CCA et du représentant de la FFVB présent le 18 avril.
- Déplacements des 6 officiels selon le barème en vigueur (barème Comité Directeur).
- **Le remboursement par la FFVB se fera uniquement sur présentation de FACTURES de restauration et d'hébergement**
- Les demandes de remboursements doivent parvenir à la F.F.V.B, **avant le 30 juin 2010**. Passé cette date, elles ne seront plus prises en compte.
- Une tenue officielle pour le délégué technique fédéral
- Récompenses : - 2 jeux de 12 médailles (Champion et Vice-Champion).  
- 1 trophée de Championnes de nationale 1 féminine

**III.- A LA CHARGE DE CHAQUE EQUIPE PARTICIPANTE**

- Transport, frais d'hébergement et de restauration sur les lieux de compétition.
- Les frais supplémentaires sont à régler directement par les équipes à l'organisateur.

**CAHIER DES CHARGES SPORTIF  
POULE FINALE DE NATIONALE 1  
FEMININE**

**Dates : Les samedi 17 et dimanche 18 avril 2010**

- La désignation du Délégué Technique Fédéral, du Juge - Arbitre est assurée par le Bureau Fédéral sur proposition des commissions.
- Le Juge - Arbitre désigné par la CCA aura la responsabilité des désignations parmi les 3 arbitres prévus (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et marqueur).
- Arrivée des délégations le samedi 17 avril 2010 dans la matinée.
- Réunion technique le samedi 17 avril 2010 à 14h00.
- Les délégations fourniront au Délégué Technique Fédéral la liste définitive de leurs joueuses et dirigeants ainsi que leurs licences lors de la réunion technique.
- Le Délégué Technique Fédéral établira une liste officielle de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Les équipes devront posséder obligatoirement deux jeux de maillots réglementaires et un équipement uniforme.
- Le Délégué Technique Fédéral établit un classement à la fin de chaque journée.
- Le Délégué Technique Fédéral a l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.

**ROLE DES REPRESENTANTS FEDERAUX  
POULE FINALE DE NATIONALE 1  
FEMININE**

**Le samedi 17 avril 2010 à 14h00**

Réunion des Chefs de Délégation, des Arbitres, du Juge - Arbitre et des organisateurs. Consignes du Délégué Technique Fédéral, du Juge - Arbitre ⇒ Horaires, Salles, Transports, Logement ....

**Le Délégué Technique Fédéral :**

- S'assure que l'ensemble des joueurs et dirigeants sont bien inscrits sur les feuilles de matchs.
- Assure le bon déroulement de la compétition en prenant si nécessaire les décisions qui s'imposeraient. Il peut pour cela s'entourer des avis du Juge - Arbitre et, exceptionnellement, des Chefs de Délégation.
- Il ne sera en aucun cas possible de rejouer une rencontre.
- Est tenu d'envoyer au siège fédéral un rapport complet sur le déroulement de la manifestation.
- A l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.
- Etablira une liste officielle des participants de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Prépare la remise des récompenses avec l'organisateur. Il accueille pour la finale le représentant fédéral et l'assiste pour la cérémonie protocolaire.

**La Commission de Discipline :**

- Elle est constituée du Juge -Arbitre, du Délégué Technique Fédéral, et d'un Représentant du Club organisateur désigné lors de la Réunion Technique.

**Le représentant de la FFVB :**

- Il est présent pour le début de la finale et procède à la remise des récompenses préparée par le Délégué Technique Fédéral.
- Il assure les relations protocolaires.

**DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

**POULE FINALE DE NATIONALE 2  
MASCULINE/LA REUNION**

Dates : Les samedi 15 et dimanche 16 mai 2010

Participation de 3 finalistes masculins métropolitains et d'une équipe masculine de la Réunion.

Samedi 15 mai à 12h00 Réunion technique avec la présence des officiels, des responsables d'équipe et des organisateurs sur le lieu de restauration.  
Les équipes métropolitaines seront rangées selon le classement général annuel des GSA et l'équipe de la Réunion se verra placée en 4<sup>o</sup> position.

Rencontres en 2 sets gagnants

➤ 1<sup>ère</sup> journée : 14h00 ⇒ MATCH N°1 : Equipe 1 / Equipe 4  
(15/05) 16h00 ⇒ MATCH N°2 : Equipe 2 / Equipe 3  
18h00 ⇒ MATCH N°3 : Gagnant match 1/Perdant match 2  
20h00 ⇒ MATCH N°4 : Gagnant match 2/Perdant match 1

Dimanche 16 mai

➤ 2<sup>ème</sup> journée : 10h00 ⇒ MATCH N°5 : Perdant match 1/Perdant match 2  
(16/05) 14h00 ⇒ MATCH N°6 : Gagnant match 1/Gagnant match 2

L'équipe première au classement à l'issue des 6 rencontres, aux points acquis en fonction du nombre de matches joués puis au quotient set-average puis au quotient point-average, est déclarée vainqueur du Challenge de France masculin et la première équipe métropolitaine est déclarée Championne de France de Nationale 2 Masculine 2009/2010.

A l'issue de la rencontre ⇒ Cérémonie de clôture.

- Les ballons d'entraînements et de matches seront des ballons identiques et homologués.

Le montant de l'amende pour la non-participation à cette finale a été fixée à 2000 €.

**CAHIER DES CHARGES FINANCIER  
POULE FINALE DE NATIONALE 2  
MASCULINE / LA REUNION**

**Dates : Les samedi 15 et dimanche 16 mai 2010**

**Participants** : Les équipes classées 1ère de chacune des 3 poules A, B et C à l'issue des 22 journées du Championnat de France et l'équipe championne de La Réunion. Chaque délégation est composée de 14 personnes maximum (12 joueurs/2 dirigeants, 11 joueurs/3 dirigeants) licenciées à la F.F.V.B. et qui doivent présenter leurs licences lors de la réunion technique.

**I.- A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR**

- Prévoir le lieu d'hébergement et de restauration financés par les équipes participantes pour un coût de **72€** par personne (56 personnes maximum) du samedi 15 mai midi au dimanche 16 mai midi inclus.
- Les équipes métropolitaines qui souhaiteront être hébergées et restaurées par l'organisateur devront réserver et envoyer un chèque de caution de **350 €** à l'organisateur avant **le lundi 10 mai 2010 12h00**. Passé ce délai, les équipes qui n'auront pas réservé et envoyé la caution devront gérer leur restauration et leur hébergement.
- Prévoir l'hébergement en chambre individuelle( hôtel 2\*NN) des 6 officiels (délégué technique fédéral, juge-arbitre, 3 arbitres, représentant FFVB).
- Financer les frais d'indemnités d'arbitrage **530 €**, à remettre au juge-arbitre lors de la réunion technique, par chèque à l'ordre de la FFVB (supervision CCA).
- Prévoir 1 salle réglemantaire pour la durée de la compétition comportant : 1 téléphone, 1 tableau de marque, 1 podium d'arbitrage, 1 banc de remplaçants par équipe, 1 frigidaire pour avoir de la glace, mires de remplacement, eaux minérales pour les équipes, toise, manomètre, serpillières, 14 ballons identiques et homologués dont 4 ballons de match.
- Prévoir l'astreinte d'un médecin ou d'une assistance médicale.
- Mettre en place les différents transports des délégations et des officiels.
- Prévoir une salle d'entraînement le 15 mai avant le début de la compétition.
- Prévoir une salle pour la **réunion technique du 15 mai** à 12h00.
- Pour les banderoles autour du terrain, les logos FFVB, répondre à la demande du secteur marketing.
- Prévoir la table de marque pour la 1<sup>ère</sup> journée du 15 mai.

**II.- A LA CHARGE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL**

- Transport, hébergement et restauration du délégué technique fédéral, du juge-arbitre, des 3 arbitres désignés par la CCA et du représentant de la FFVB présent le 16 mai.
- Déplacements des 6 officiels selon le barème en vigueur (barème Comité Directeur).
- **Le remboursement par la FFVB se fera uniquement sur présentation de FACTURES de restauration et d'hébergement**
- Les demandes de remboursements doivent parvenir à la F.F.V.B, **avant le 30 juin 2010**. Passé cette date, elles ne seront plus prises en compte.
- Une tenue officielle pour le délégué technique fédéral
- Récompenses : - 2 jeux de 12 médailles pour (Champion et Vice-Champion).  
- 2 Trophées FFVB (Champion et Vice-Champion)

**III.- A LA CHARGE DE CHAQUE EQUIPE PARTICIPANTE**

- Transport, frais d'hébergement et de restauration sur les lieux de compétition.
- Les frais supplémentaires sont à régler directement par les équipes à l'organisateur.

**CAHIER DES CHARGES SPORTIF  
POULE FINALE DE NATIONALE 2  
MASCULINE / LA REUNION**

**Dates : Les samedi 15 et dimanche 16 mai 2010**

- La désignation du Délégué Technique Fédéral, du Juge - Arbitre est assurée par le Bureau Fédéral sur proposition des commissions.
- Le Juge - Arbitre désigné par la CCA aura la responsabilité des désignations parmi les 3 arbitres prévus (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et marqueur).
- Arrivée des délégations le samedi 15 mai 2010 dans la matinée.
- Réunion technique le samedi 15 mai 2010 à 12h00.
- Les délégations fourniront au Délégué Technique Fédéral la liste définitive de leurs joueurs(euses) et dirigeants ainsi que leurs licences lors de la réunion technique.
- Le Délégué Technique Fédéral établira une liste officielle de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Les équipes devront posséder obligatoirement deux jeux de maillots réglementaires et un équipement uniforme.
- Le Délégué Technique Fédéral établit un classement à la fin de chaque journée.
- Le Délégué Technique Fédéral a l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.

**ROLE DES REPRESENTANTS FEDERAUX  
POULE FINALE DE NATIONALE 2  
MASCULINE / LA REUNION**

**Le samedi 15 mai 2010 à 12h00**

Réunion des Chefs de Délégation, des Arbitres, du Juge - Arbitre et des organisateurs. Consignes du Délégué Technique Fédéral, du Juge - Arbitre ⇒ Horaires, Salles, Transports, Logement ....

**Le Délégué Technique Fédéral :**

- S'assure que l'ensemble des joueurs et dirigeants sont bien inscrits sur les feuilles de matchs.
- Assure le bon déroulement de la compétition en prenant si nécessaire les décisions qui s'imposeraient. Il peut pour cela s'entourer des avis du Juge - Arbitre et, exceptionnellement, des Chefs de Délégation.
- Il ne sera en aucun cas possible de rejouer une rencontre.
- Etablit un classement à la fin de chaque journée et le classement définitif dès la fin de la dernière rencontre.
- Est tenu d'envoyer au siège fédéral un rapport complet sur le déroulement de la manifestation.
- A l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.
- Etablira une liste officielle des participants de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Prépare la remise des récompenses avec l'organisateur. Il accueille pour la finale le représentant fédéral et l'assiste pour la cérémonie protocolaire.

**La Commission de Discipline :**

- Elle est constituée du Juge -Arbitre, du Délégué Technique Fédéral, et d'un Représentant du Club organisateur désigné lors de la Réunion Technique.

**Le représentant de la FFVB :**

- Il est présent pour le début de la finale et procède à la remise des récompenses préparée par le Délégué Technique Fédéral.
- Il assure les relations protocolaires.

**DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

**POULE FINALE DE NATIONALE 2  
FEMININE/LA REUNION**

Dates : Les samedi 15 et dimanche 16 mai 2010

Participation de 3 finalistes Féminins métropolitains et d'une équipe féminine de la Réunion.

Samedi 15 mai à 12h00 Réunion technique avec la présence des officiels, des responsables d'équipe et des organisateurs sur le lieu de restauration.  
Les équipes métropolitaines seront rangées selon le classement général annuel des GSA et l'équipe de la Réunion se verra placée en 4<sup>o</sup> position.

Rencontres en 2 sets gagnants

➤ 1<sup>ère</sup> journée : 14h00 ⇒ MATCH N°1 : Equipe 1 / Equipe 4  
(15/05) 16h00 ⇒ MATCH N°2 : Equipe 2 / Equipe 3  
18h00 ⇒ MATCH N°3 : Gagnant Match 1/Perdant match 2  
20h00 ⇒ MATCH N°4 : Gagnant Match 2/Perdant match 1

Dimanche 16 mai

➤ 2<sup>ème</sup> journée : 10h00 ⇒ MATCH N°5 : Perdant match 1 / Perdant match 2  
(16/05) 14h00 ⇒ MATCH N°6 : Gagnant match 1/Gagnant match 2

L'équipe première au classement à l'issue des 6 rencontres, aux points acquis en fonction du nombre de matches joués puis au quotient set-aveage puis au quotient point-aveage, est déclarée vainqueur du Challenge de France féminin et la première équipe métropolitaine est déclarée Championne de France de Nationale 2 Féminine 2009/2010.

A l'issue de la rencontre ⇒ Cérémonie de clôture.

- Les ballons d'entraînements et de matches seront des ballons identiques et homologués.

Le montant de l'amende pour la non-participation à cette finale a été fixée à 2000 €.

**CAHIER DES CHARGES FINANCIER  
POULE FINALE DE NATIONALE 2  
FEMININE / LA REUNION**

**Dates : Les samedi 15 et dimanche 16 mai 2010**

**Participants** : Les équipes classées 1ère de chacune des 3 poules A, B et C à l'issue des 22 journées du Championnat de France et l'équipe championne de La Réunion.

Chaque délégation est composée de 14 personnes maximum (12 joueurs/2 dirigeants, 11 joueurs/3 dirigeants) licenciées à la F.F.V.B. et qui doivent présenter leurs licences lors de la réunion technique.

**I.- A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR**

- Prévoir le lieu d'hébergement et de restauration financés par les équipes participantes pour un coût de **72 €** par personne (56 personnes maximum) du samedi 15 mai midi au dimanche 16 mai midi inclus.
- Les équipes métropolitaines qui souhaiteront être hébergées et restaurées par l'organisateur devront réserver et envoyer un chèque de caution de **350 €** à l'organisateur avant **le lundi 10 mai 2010 12h00**. Passé ce délai, les équipes qui n'auront pas réservé et envoyé la caution devront gérer leur restauration et leur hébergement.
- Prévoir l'hébergement en chambre individuelle( hôtel 2\*NN) des 6 officiels (délégué technique fédéral, juge-arbitre, 3 arbitres, représentant FFVB).
- Financer les frais d'indemnités d'arbitrage **530 €**, à remettre au juge-arbitre lors de la réunion technique, par chèque à l'ordre de la FFVB (supervision CCA).
- Prévoir 1 salle réglementaire pour la durée de la compétition comportant : 1 téléphone, 1 tableau de marque, 1 podium d'arbitrage, 1 banc de remplaçants par équipe, 1 frigidaire pour avoir de la glace, mires de remplacement, eaux minérales pour les équipes, toise, manomètre, serpillières, 14 ballons identiques et homologués dont 4 ballons de match.
- Prévoir l'astreinte d'un médecin ou d'une assistance médicale.
- Mettre en place les différents transports des délégations et des officiels.
- Prévoir une salle d'entraînement le 15 mai avant le début de la compétition.
- Prévoir une salle pour la **réunion technique du 15 mai** à 12h00.
- Pour les banderoles autour du terrain, les logos FFVB, répondre à la demande du secteur marketing.
- Prévoir la table de marque pour la 1<sup>ère</sup> journée du 15 mai.

**II.- A LA CHARGE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL**

- Transport, hébergement et restauration du délégué technique fédéral, du juge-arbitre, des 3 arbitres désignés par la CCA et du représentant de la FFVB présent le 16 mai.
- Déplacements des 6 officiels selon le barème en vigueur (barème Comité Directeur).
- **Le remboursement par la FFVB se fera uniquement sur présentation de FACTURES de restauration et d'hébergement**
- Les demandes de remboursements doivent parvenir à la F.F.V.B, **avant le 30 juin 2010**. Passé cette date, elles ne seront plus prises en compte.
- Une tenue officielle pour le délégué technique fédéral
- Récompenses : - 2 jeux de 12 médailles (Champion et Vice-Champion).  
- 2 Trophées FFVB (Champion et Vice-Champion)

**III.- A LA CHARGE DE CHAQUE EQUIPE PARTICIPANTE**

- Transport, frais d'hébergement et de restauration sur les lieux de compétition.
- Les frais supplémentaires sont à régler directement par les équipes à l'organisateur.

**CAHIER DES CHARGES SPORTIF  
POULE FINALE DE NATIONALE 2  
FEMININE / LA REUNION**

**Dates : Les samedi 15 et dimanche 16 mai 2010**

- La désignation du Délégué Technique Fédéral, du Juge - Arbitre est assurée par le Bureau Fédéral sur proposition des commissions.
- Le Juge - Arbitre désigné par la CCA aura la responsabilité des désignations parmi les 3 arbitres prévus (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et marqueur).
- Arrivée des délégations le samedi 15 mai 2010 dans la matinée.
- Réunion technique le samedi 15 mai 2010 à 12h00.
- Les délégations fourniront au Délégué Technique Fédéral la liste définitive de leurs joueurs(euses) et dirigeants ainsi que leurs licences lors de la réunion technique.
- Le Délégué Technique Fédéral établira une liste officielle de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Les équipes devront posséder obligatoirement deux jeux de maillots réglementaires et un équipement uniforme.
- Le Délégué Technique Fédéral établit un classement à la fin de chaque journée.
- Le Délégué Technique Fédéral a l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.

**ROLE DES REPRESENTANTS FEDERAUX  
POULE FINALE DE NATIONALE 2  
FEMININE / LA REUNION**

**Le samedi 15 mai 2010 à 12h00**

Réunion des Chefs de Délégation, des Arbitres, du Juge - Arbitre et des organisateurs. Consignes du Délégué Technique Fédéral, du Juge - Arbitre ⇒ Horaires, Salles, Transports, Logement ....

**Le Délégué Technique Fédéral :**

- S'assure que l'ensemble des joueurs et dirigeants sont bien inscrits sur les feuilles de matchs.
- Assure le bon déroulement de la compétition en prenant si nécessaire les décisions qui s'imposeraient. Il peut pour cela s'entourer des avis du Juge - Arbitre et, exceptionnellement, des Chefs de Délégation.
- Il ne sera en aucun cas possible de rejouer une rencontre.
- Etablit un classement à la fin de chaque journée et le classement définitif dès la fin de la dernière rencontre.
- Est tenu d'envoyer au siège fédéral un rapport complet sur le déroulement de la manifestation.
- A l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.
- Etablira une liste officielle des participants de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Prépare la remise des récompenses avec l'organisateur. Il accueille pour la finale le représentant fédéral et l'assiste pour la cérémonie protocolaire.

**La Commission de Discipline :**

- Elle est constituée du Juge -Arbitre, du Délégué Technique Fédéral, et d'un Représentant du Club organisateur désigné lors de la Réunion Technique.

**Le représentant de la FFVB :**

- Il est présent pour le début de la finale et procède à la remise des récompenses préparée par le Délégué Technique Fédéral.
- Il assure les relations protocolaires.

**CAHIER DES CHARGES FINANCIER  
DE LA POULE FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE  
N3/DOM - TOM FEMININE & MASCULINE**

**Dates : Les vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 mai 2010**

**Participants** : La meilleure équipe des 7 poules de N3F au classement général annuel, les équipes classées premières de chacun des barrages de N3F et N3M à l'issue des 22 journées du Championnat de France (cf article 53 du RGEN) et les 2 équipes des DOM TOM (1 zone Antilles, 1 zone Réunion). Les DOM TOM devront confirmer leur participation avant le 26 avril 2010.

Chaque délégation est composée de 14 personnes maximum (11 joueurs/3 dirigeants, 12 joueurs/2 dirigeants) qui doivent être licenciés à la FFVB et présenter leurs licences lors de la réunion technique).

**I.- A LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR**

- Prévoir l'hébergement et la restauration **financés par les équipes participantes** pour un coût de **72 €** par personne (84 personnes maximum y compris DOM TOM) du samedi 29 mai au soir au dimanche 30 mai 2010 midi inclus.
- Les équipes finalistes qui souhaiteront être hébergées et restaurées par l'organisateur devront réserver et envoyer un chèque de caution de **350 €** à celui-ci avant **le lundi 24 mai 2010 12h00**. Passé ce délai, les équipes qui n'auront pas réservé et envoyé la caution devront gérer leur restauration et leur hébergement.
- **Prévoir et financer** l'hébergement (en chambre individuelle) et la restauration pour les **10** officiels (délégué technique fédéral, 2 juges-arbitres, 6 arbitres, représentant FFVB).
- **Le remboursement par la FFVB se fera uniquement sur présentation de FACTURES de restauration et d'hébergement**
- **Financer** les frais d'indemnités d'arbitrage (**720 €** si 5 ou 6 équipes présentes, **530 €** si 4 équipes) à remettre au **juge-arbitre** par chèque bancaire (supervision CCA) lors de la réunion technique.
- Prévoir 2 salles réglementaires ou 1 salle avec 2 terrains réglementaires pour la durée de la compétition comportant pour chaque terrain : 1 téléphone, 1 tableau de marque, 1 podium d'arbitrage, 1 banc de remplaçants par équipe, 1 frigidaire pour avoir de la glace, mires de remplacement, eaux minérales pour les équipes, toise, manomètre, serpillières, 14 ballons identiques et homologués dont 4 ballons de match.
- Prévoir l'astreinte d'un kinésithérapeute ou d'un médecin avec nécessaire de première assistance médicale.
- Prévoir le **lavage des maillots** des équipes (2 jeux conseillés), **à la charge des équipes**.
- Mettre en place les transports des délégations et des officiels (à la charge de l'organisateur).
- Prévoir une salle pour la réunion technique du 29 mai 2010 à 14h00 et une salle pour les réunions du corps arbitral du 29 mai de 20h00 à 22h00.
- Pour les banderoles autour du terrain, les logos FFVB, répondre à la demande du secteur marketing.

**II.- A LA CHARGE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY-BALL**

- Transport, hébergement et Restauration du Délégué Technique Fédéral, des 2 Juges-Arbitres, des 6 arbitres désignés par la CCA et du représentant FFVB présent le dimanche (tarif Comité Directeur)
- Les demandes de remboursements doivent parvenir à la F.F.V.B, **avant le 30 juin 2010**. Passé cette date, elles ne seront plus prises en compte.
- Une tenue officielle pour le délégué technique fédéral
- **Récompenses** :
  - 2 jeux de 12 médailles (Champion et Vice-Champion).
  - 2 Trophées FFVB (Champion et Vice-Champion)
  - 1 Trophée FFVB (Vainqueur DOM-TOM)

**III.- A LA CHARGE DE CHAQUE EQUIPE PARTICIPANTE**

Transport, frais d'hébergement et de restauration sur les lieux de compétition. Les frais supplémentaires sont à régler directement par les équipes à l'organisateur.

**DEROULEMENT DE LA COMPETITION  
DE LA FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE  
DE N3/DOM-TOM FEMININE & MASCULINE**

L'équipe première au classement à l'issue des rencontres, aux points acquis en fonction du nombre de matches joués puis au quotient set-averagage puis au quotient point-averagage, est déclarée vainqueur du Challenge de France masculin et la première équipe métropolitaine est déclarée Championne de France de Nationale 3 Masculine ou Féminine 2009/2010.

*La formule varie selon le nombre d'équipes: 2 poules de 3, avec peut-être un exempt dans une poule, en l'absence des équipes des DOM/TOM. Les 4 équipes vainqueurs des barrages sont classées en 2 poules de 3 selon leur classement théorique au sortir du championnat. Selon le nombre d'équipes des DOM/TOM présentes, la formule variera, mais on placera toujours en première les équipes métropolitaines selon le serpentín puis les équipes présentes des DOM-TOM dans chacune des poules par tirage au sort lors de la Réunion Technique.*

Les ballons d'entraînements et de matches seront des ballons identiques et homologués.

**Le montant de l'amende pour la non participation à cette finale a été fixée à 1500 €.**

- **vendredi 28 mai 2010** (Tournoi Final DOM-TOM)

En fonction des équipes présentes.

- **samedi 29 mai 2010**

**14h00** Réunion technique avec la présence des officiels, des responsables d'équipes, des organisateurs (possibilité de modifier le déroulement de compétition en fonction du nombre d'équipes).

**1. Scénario sportif si 4 équipes présentes**

**Poule de 4 équipes sur 2 terrains, matchs en 2 sets gagnants**

- **samedi 29 mai 2010**

16h00            1 / 4                            2 / 3

- **dimanche 30 mai 2010**

10h00            Gagnant match 1/Perdant match 2    Gagnant match 2/Perdant match 1

14h00            Perdant match 1/Perdant match 2    Gagnant match 1/Gagnant match 2

**Remise des récompenses à l'issue des rencontres.**

## **2. Scénario sportif si 5 équipes présentes**

**Poule de 5 équipes sur 2 terrains, matchs en 2 sets gagnants.**

▪ **samedi 29 mai 2010**

16h00          1 / 5                  2 / 4                  3 / EX

20h00          4 / 3                  5 / 2                  1 / EX

▪ **dimanche 30 mai 2010**

09h00          2 / 3                  4 / 1                  5 / EX

10h30          1 / 3                  4 / 5                  2 / EX

14h30          1 / 2                  3 / 5                  4 / EX

**Remise des récompenses à l'issue des rencontres.**

## **3. Scénario sportif si 6 équipes présentes**

**2 poules de 3 équipes sur 2 terrains, matchs en 2 sets gagnants (sauf la finale, en 3 sets gagnants).**

▪ **samedi 29 mai 2010**

16h00          1A / 3A                                  1B / 3B

20h00          3 A / 2 A                                  3B / 2B

▪ **dimanche 30 mai 2010**

**09h00          1A / 2A                                  1B / 2B**

10h30          Premier A/ Second B          Premier B/ Second A

14h00          **Finale en 3 sets gagnants**

**Remise des récompenses à l'issue de la finale.**

**CAHIER DES CHARGES SPORTIF  
POULE FINALE DE NATIONALE 3 / DOM -  
TOM FEMININE & MASCULINE**

**Dates : Les vendredi 28, samedi 29 et dimanche 30 mai 2010**

- La désignation du Délégué Technique Fédéral, des Juges - Arbitres est assurée par le Bureau Fédéral sur proposition des commissions.
- Les Juges - Arbitrs désignés par la CCA auront la responsabilité des désignations parmi les 6 arbitres prévus (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et marqueur).
- Arrivée des délégations DOM – TOM le vendredi 28 mai après midi et des délégations métropolitaines le samedi 29 mai 2010 dans la matinée.
- Réunion technique le samedi 29 mai 2010 à 14h00.
- Les délégations fourniront au Délégué Technique Fédéral la liste définitive de leurs joueurs(euses) et dirigeants ainsi que leurs licences lors de la réunion technique.
- Le Délégué Technique Fédéral établira une liste officielle de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Les équipes devront posséder obligatoirement deux jeux de maillots réglementaires et un équipement uniforme.
- Le Délégué Technique Fédéral établit un classement à la fin de chaque journée.
- Le Délégué Technique Fédéral a l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.

**ROLE DES REPRESENTANTS FEDERAUX  
POULE FINALE DE NATIONALE 3 / DOM -  
TOM FEMININE & MASCULINE**

**Le samedi 29 mai 2010 à 14h00**

Réunion des Chefs de Délégation, des Arbitres, du Juge - Arbitre et des organisateurs. Consignes du Délégué Technique Fédéral, du Juge - Arbitre ⇒ Horaires, Salles, Transports, Logement ....

**Le Délégué Technique Fédéral :**

- S'assure que l'ensemble des joueurs et dirigeants sont bien inscrits sur les feuilles de matchs.
- Assure le bon déroulement de la compétition en prenant si nécessaire les décisions qui s'imposeraient. Il peut pour cela s'entourer des avis des Juges - Arbitres et, exceptionnellement, des Chefs de Délégation.
- Il ne sera en aucun cas possible de rejouer une rencontre.
- Etablit un classement à la fin de chaque journée et le classement définitif dès la fin de la dernière rencontre.
- Est tenu d'envoyer au siège fédéral un rapport complet sur le déroulement de la manifestation.
- A l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.
- Etablira une liste officielle des participants de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Prépare la remise des récompenses avec l'organisateur. Il accueille pour la finale le représentant fédéral et l'assiste pour la cérémonie protocolaire.

**La Commission de Discipline :**

- Elle est constituée des Jugse -Arbitres, du Délégué Technique Fédéral, et d'un Représentant du Club organisateur désigné lors de la Réunion Technique.

**Le représentant de la FFVB :**

- Il est présent pour le début de la finale et procède à la remise des récompenses préparée par le Délégué Technique Fédéral.
- Il assure les relations protocolaires.

**CAHIER DES CHARGES FINANCIER POULE FINALE  
COUPES DE FRANCE CADETS  
FEMININES & MASCULINES**

**Dates** : Les samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 mai 2010

**Participants** : les 8 équipes qualifiées à l'issue des tours éliminatoires.

**Le projet présenté engage le club et sa réalisation conditionne le remboursement.**

**I.- CONSIGNES DE REMBOURSEMENT DES EQUIPES PARTICIPANTES**

- Pour bénéficier des conditions d'hébergement prévues ci-dessous, les dirigeants doivent comme les joueurs(euses) être licenciés(es) à la F.F.V.B., et présenter leur licence lors de la réunion technique **au Délégué Technique Fédéral** qui en établira la liste et la transmettra à la FFVB.
- Chaque délégation participante devra faire connaître au moins 15 jours à l'avance à l'organisateur et à la F.F.V.B. la liste nominative des membres de sa délégation qui devra être reportée sur toutes les feuilles de matches.
- **Le remboursement par la FFVB se fera uniquement sur présentation de FACTURES DETAILLEES de restauration et d'hébergement pour 125 personnes maximum (112 pour les délégations et 13 officiels de la FFVB). Les 140€ par personne (3 nuitées et 6 repas) sont un plafond et non le remboursement d'un forfait.**

**II.- L'ORGANISATEUR DOIT**

- **Prévoir les lieux d'hébergement et des repas des 8 délégations et leur financement** : les équipes seront logées soit dans des hôtels, soit dans des établissements scolaires, Auberges de Jeunesse, dont l'hébergement devra être d'une qualité équivalente à celle d'un hôtel 1\*N (chambres 4 personnes maximum, lits avec draps, salles d'eau avec douches).
- Prévoir une chambre individuelle pour chacun des 13 officiels de la F.F.V.B dans un Hôtel 2\*\*NN (en dehors de l'hébergement des délégations).
- Prévoir 2 salles réglementaires ou 1 salle avec 2 terrains réglementaires (dégagement de 3m sur les côtés et de 5 mètres au fond) pour la durée de la compétition (frais de location à la charge de l'organisateur). **Chaque salle doit comporter** : 1 téléphone, 1 frigidaire pour avoir de la glace, mires de remplacement, eaux minérales pour les équipes, toise, manomètre, serpillières, 3 ballons réglementaires et 10 ballons d'entraînements. La salle doit disposer de tribunes indépendantes de l'aire de jeu. **Chaque terrain doit comporter** : 1 tableau de marque, 1 podium d'arbitrage, 1 banc de remplaçants par équipe et une chaise pour l'entraîneur.
- Prévoir l'astreinte d'un kiné ou d'un médecin avec nécessaire de première assistance médicale.
- Prévoir le lavage des maillots des équipes (2 jeux conseillés), **à la charge des équipes.**
- Mettre en place les différents transports des délégations et des officiels (à sa charge).
- Prévoir une salle pour la réunion technique du vendredi 21 mai 2010 à 21h et une salle pour les réunions du corps arbitral du 21 au 24 mai toute la journée, avec du matériel à disposition (paper-board, marqueur, tableau...). L'accès WIFI est recommandé.
- Pour les banderoles autour du terrain, les logos FFVB, répondre à la demande du secteur marketing.
- Récompenses : prévoir les coupes (y compris celle du champion), la dotation du 6 de rêve et autres, au choix de l'organisateur.

**III.- A LA CHARGE DE LA F.F.V.B.**

- Frais de déplacement des équipes jusqu'au lieu de compétition sur la base de **0,10€** par personne et par Km **pour 14 personnes** maximum. (Trajet aller, base internet [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr))
- Hébergement et repas des délégations assurés au titre de l'aide aux associations **pour 14 personnes par délégation** dans la limite de 3 dirigeants et de 12 joueurs(euses) (12/2 ou 11/3 au maximum) pour la durée de la compétition soit du vendredi 21 mai en soirée (repas et hébergement) jusqu'au lundi 24 mai (repas du midi), dans la limite de **140€** par personne pour la durée du séjour.
- Hébergement et repas pour les **13 officiels de la F.F.V.B.** (1 représentant FFVB, 1 délégué technique fédéral, 1 délégué DTN, 2 juges-arbitres désignés par le bureau fédéral sur proposition des commissions, et 8 arbitres désignés par la CCA/CRA). Les déplacements de ces personnes seront remboursés selon le barème kilométrique en vigueur (tarif Comité Directeur sur justificatif, ou base SNCF 2° classe).
- Les demandes de remboursements doivent parvenir à la F.F.V.B, **avant le 30 juin 2010**. Après cette date, elles ne seront plus prises en compte.
- Une tenue officielle pour le délégué technique fédéral
- **Récompenses** :
  - 3 jeux de 12 médailles pour les équipes participantes.
  - 2 Trophées FFVB (Champion et Vice-Champion)
- 10 ballons MOLTEN IV5XC pour les finales (1/2 et 3/4)
- 96 t-shirts (floqués FFVB) pour les équipes participantes (12 joueurs x 8 équipes)
- 24 t-shirts ou autres cadeaux (FFVB) pour les dirigeants des clubs participants (8 éq. x 3 dirigeants)
- 10 récompenses JA et arbitre et prévoir un cadeau pour le club organisateur.

#### **IV.- A LA CHARGE DES EQUIPES**

- Indemnité de **180€** à remettre au Délégué Technique Fédéral par chèque bancaire (supervision CCA). Au cas où la compétition « Cadettes » n'est pas support de formation, les indemnités seront réparties entre les arbitres désignés.
- Les frais supplémentaires sont à régler directement par les équipes à l'organisateur.

**DEROULEMENT DE LA COMPETITION  
POULE FINALE COUPES DE FRANCE  
CADETS FEMININS & MASCULINS**

**Dates :** Les samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 mai 2010

**Vendredi 21 mai à 21h00 :** Réunion technique avec la présence des officiels, des organisateurs, des responsables d'équipes.

**Participants :**

- Les 8 équipes qualifiées sont classées en 2 poules de 4. Les 4 premières du dernier tour éliminatoire seront classées de 1 à 4 selon leurs performances lors des différentes phases éliminatoires. (Les 1 et 4 dans la poule A, les 2 et 3 dans la poule B). Les secondes du dernier tour éliminatoire seront placées dans la poule contraire de leur premier ; elles seront classées 3 et 4 selon leurs performances lors des différentes phases éliminatoires.

- **2 terrains Poule A et Poule B.**

- Chaque équipe doit jouer au moins un match sur chaque terrain.
- Les ballons d'entraînements et de matchs pour les rencontres de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> phase ainsi que les finales 5/6 et 7/8 seront des ballons identiques et homologués.

**Les ballons d'entraînements et de matchs pour les finales (places 1/2 et 3/4) seront des ballons couleurs « MOLTEN IV5XC ».**

**Samedi 22 mai 2010**

**Matches en 2 sets gagnants :**

09h00	2 - 3
10h30	1 - 4
17h00	2 - 4
18h30	1 - 3

**Dimanche 23 mai 2010**

09h00	3 - 4
10h30	1 - 2

Classement de 1 à 4 des 2 poules A et B.

**Matches en 2 sets gagnants :**

17h00	1° Poule A / 2° Poule B sur le terrain de la finale
	3° Poule B / 4° Poule A
18h30	3° Poule A / 4° Poule B
	1° Poule B / 2° Poule A sur le terrain de la finale

**Lundi 24 mai 2010**

**Classement de 1 à 8 :**

09h00	places 7/8 et 5/6	}
10h30	places 3/4	} (matchs en 2 sets gagnants)
14h00	Finale 1/2	(match en 3 sets gagnants)

- 16h00 Cérémonie de clôture : à l'issue de la Finale avec la participation de toutes les équipes. Palmarès et remise des récompenses, présidée par le représentant FFVB ou à défaut par le délégué Technique fédéral, qui prépare la cérémonie en liaison avec l'organisateur local.
- A partir de 17h00, départ des délégations.

**CAHIER DES CHARGES SPORTIF  
POULE FINALE COUPES DE FRANCE  
CADETS FEMININES ET MASCULINES**

**Dates : Les samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 mai 2010**

- La désignation du Délégué Technique Fédéral, du Délégué DTN, des Juges-Arbitres est assurée par le Bureau Fédéral sur proposition des commissions.
- Les Juges-Arbitres désignés par la CCA auront la responsabilité des désignations parmi les 8 arbitres prévus (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et marqueur). Il est préconisé que la CRA locale fournisse un groupe d'arbitres ou de marqueurs dans le cadre d'une formation ou d'un recyclage.
- Arrivée des délégations le vendredi 21 mai 2010 dans l'après-midi.
- Réunion technique le vendredi 21 mai 2010 à 21h00.
- Les délégations fourniront au Délégué Technique Fédéral la liste définitive de leurs joueurs(euses) et dirigeants ainsi que leurs licences lors de la réunion technique.
- Le Délégué Technique Fédéral établira une liste officielle de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Les équipes devront posséder obligatoirement deux jeux de maillots réglementaires et un équipement uniforme.
- Le Délégué Technique Fédéral établit un classement à la fin de chaque journée.
- Le Délégué Technique Fédéral a l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.

**HAUTEURS DE FILET : F : 2,24 m      M : 2,35 m**

**ROLE DES REPRESENTANTS FEDERAUX  
POULE FINALE COUPES DE FRANCE  
CADETS FEMININES ET MASCULINES**

**Le vendredi 21 mai 2010 à 21h00**

Réunion des Chefs de Délégation, Arbitres, Juges-Arbitres et des organisateurs. Consignes du Délégué Technique Fédéral, du Juge-Arbitre ⇔ Horaires, Salles, Transports, Logement ....

**Le Délégué Technique Fédéral :**

- S'assure que l'ensemble des joueurs et dirigeants sont bien inscrits sur les feuilles de matchs.
- Assure le bon déroulement de la compétition en prenant si nécessaire les décisions qui s'imposeraient. Il peut pour cela s'entourer des avis des Juges-Arbitres et, exceptionnellement des Chefs de Délégation.
- Il ne sera en aucun cas possible de rejouer une rencontre.
- Etablit un classement à la fin de chaque journée et le classement définitif dès la fin de la dernière rencontre.
- Est tenu d'envoyer au siège fédéral un rapport complet sur le déroulement de la manifestation.
- A l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.
- Etablira une liste officielle des participants de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Prépare la remise des récompenses avec l'organisateur. Il accueille pour la finale le représentant fédéral et l'assiste pour la cérémonie protocolaire.

**La Commission de Discipline :**

- Elle est constituée des 2 Juges-Arbitres, du Délégué Technique Fédéral, et d'un Représentant du Club organisateur désigné lors de la Réunion Technique.

**Le représentant de la FFVB :**

- Il est présent pour le début de la finale et procède à la remise des récompenses préparée par le Délégué Technique Fédéral.
- Il assure les relations protocolaires.

CAHIER DES CHARGES FINANCIER POULE FINALE

**CHALLENGE DE FRANCE BENJAMIN  
FEMININ & MASCULIN**

**Dates** : Les samedi 22, dimanche 23 mai et lundi 24 mai 2010

**Participants** : les 12 équipes qualifiées à l'issue des tours éliminatoires.

Le projet présenté engage le club et sa réalisation conditionne le remboursement.

**I.- CONSIGNES DE REMBOURSEMENT DES EQUIPES PARTICIPANTES**

- Pour bénéficier de l'hébergement, les dirigeants doivent comme les joueurs(euses) être licenciés(es) à la F.F.V.B. et présenter leurs licences lors de la réunion technique au Délégué Technique Fédéral qui en établira la liste et qui la transmettra à la FFVB.
- Chaque délégation participante devra faire connaître au moins 15 jours à l'avance à l'organisateur et à la F.F.V.B. la liste nominative des membres de sa délégation qui devra être reportée sur toutes les feuilles de matches.
- **Le remboursement par la FFVB se fera uniquement sur présentation de FACTURES DETAILLEES de restauration et d'hébergement pour 136 personnes maximum (132 pour les délégations et 4 officiels de la FFVB). Les 140€ par personne pour 3 nuitées et 6 repas sont un plafond et non le remboursement d'un forfait.**

**II.- L'ORGANISATEUR DOIT**

- **Prévoir les lieux d'hébergement et des repas des 12 délégations et leur financement** : les équipes seront logées soit dans des hôtels, soit dans des établissements scolaires, Auberges de Jeunesse, dont l'hébergement devra être d'une qualité équivalente à celle d'un hôtel 1\*N (chambres 4 personnes maximum, lits avec draps, salles d'eau avec douches).
- Prévoir une chambre individuelle pour chacun des 4 officiels de la F.F.V.B dans un Hôtel 2\*\*NN (en dehors de l'hébergement des délégations).
- Prévoir 1 salle disposant de 3 terrains réglementaires avec une aire de jeu suffisante pour permettre le bon déroulement des matches pour la durée de la compétition (frais de location à la charge de l'organisateur), comportant *1 téléphone, 1 frigidaire pour avoir de la glace*, des mires de remplacement **et des tribunes indépendantes de l'aire de jeu**. Chaque terrain **doit comporter** : *1 tableau de marque, 1 podium d'arbitrage, 1 banc de remplaçants par équipe et une chaise pour l'entraîneur*, 9 bouteilles d'eau de source pour les équipes, 1 toise, 1 manomètre, 2 serpillières, 14 ballons identiques et homologués dont 3 ballons de match.
- Prévoir l'astreinte d'un kinésithérapeute ou d'un médecin avec nécessaire de première assistance médicale.
- Prévoir le lavage des maillots des équipes (2 jeux conseillés), **à la charge des équipes**.
- Mettre en place les différents transports des délégations et des officiels (à sa charge).
- Prévoir une salle pour la réunion technique du vendredi 21 mai 2010 à 21h et une salle pour les réunions du corps arbitral du 21 au 24 mai toute la journée, avec du matériel à disposition (paperboard, marqueur, tableau...). L'accès WIFI est recommandé.
- Pour les banderoles autour du terrain, les logos FFVB, répondre à la demande du secteur marketing.
- Récompenses : prévoir les coupes, une dotation pour chacun des arbitres jeunes (T shirt, Short, sifflet, cartons), pour le 6 de rêve et autres au choix de l'organisateur.

**III.- A LA CHARGE DE LA F.F.V.B.**

- Frais de déplacement des équipes jusqu'au lieu de compétition sur la base de **0,10€** par personne et par Km **pour 9 personnes** maximum. (Trajet aller, base internet [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr))
- Hébergement et repas des délégations assurés au titre de l'aide aux associations **pour 11 personnes par délégation** (8 joueurs(euses), **1 arbitre jeune diplômé** et 2 dirigeants) pour la durée de la compétition soit du vendredi 21 mai en soirée (repas et hébergement) jusqu'au lundi 24 mai (repas du midi), dans la limite de **140€** par personne pour la durée du séjour.
- Hébergement et repas pour les **4 officiels de la F.F.V.B.** (1 représentant FFVB, 1 délégué technique fédéral, 1 délégué DTN désignés par le bureau fédéral sur proposition des commissions ; 1 juge-arbitre désigné par la CRA locale. Les déplacements de ces personnes seront remboursés selon le barème kilométrique en vigueur (tarif Comité Directeur sur justificatif, ou base SNCF 2° classe).
- Les demandes de remboursements doivent parvenir à la F.F.V.B, **avant le 30 juin 2010**. Après cette date, elles ne seront plus prises en compte.
- Une tenue officielle pour le délégué technique fédéral
- **Récompenses** :
  - 3 jeux de 9 médailles (27) (or-argent-bronze) pour les équipes classées 1-2-3.
  - 9 jeux de 9 médailles (81) pour les autres équipes participantes.

- 2 Trophées FFVB (Champion et Vice-Champion)

- 10 ballons MOLTEN SSVP4 pour les finales (1/2 et 3/4)
- 108 t-shirts (floqués FFVB) pour les équipes participantes : 12 équipes x (8 joueurs + 1 jeune arbitre)
- 36 t-shirts ou autres cadeaux (FFVB) pour les dirigeants des clubs participants (12 éq. x 3 dirigeants)
- Prévoir un cadeau pour le club organisateur, et 1 t-shirt ou autre cadeau pour le juge-arbitre de la CRA.

**IV.- A LA CHARGE DES EQUIPES**

- Les frais supplémentaires sont à régler directement par les équipes à l'organisateur.
- Indemnité d'organisation, 20 euros par équipe à remettre au Délégué Technique Fédéral par chèque bancaire.

**CAHIER DES CHARGES SPORTIF  
POULE FINALE  
CHALLENGE DE FRANCE BENJAMIN  
FEMININ & MASCULIN**

**Dates : Les samedi 22, dimanche 23 mai et lundi 24 mai 2010**

- La compétition rassemble les 12 équipes qualifiées à l'issue des tours éliminatoires.
- La composition des trois poules sera établie par la CCS.
- La désignation du Représentant FFVB, du Délégué Technique Fédéral et du délégué DTN est assurée par le Bureau Fédéral sur proposition des commissions.
- Le Juge-Arbitre désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage locale aura la responsabilité des désignations des jeunes arbitres et des marqueurs parmi les jeunes arbitres des délégations, et devra prévoir des arbitres et marqueurs en remplacement.
- Arrivée des délégations le vendredi 21 mai 2010 dans l'après-midi.
- Chaque délégation est composée au maximum de 11 personnes dans la limite de 8 joueurs(euses), 2 dirigeants et impérativement un arbitre jeune diplômé, du club ou désigné par la CRA de la ligue d'origine. En cas d'absence de jeune arbitre diplômé, les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement seront facturés par l'organisateur au club défaillant.
- Réunion technique le vendredi 21 mai 2010 à 21h00.
- Lors de la réunion technique, les délégations fourniront au Délégué Technique Fédéral la liste définitive de leurs joueurs(euses), des dirigeants et de l'arbitre jeune, ainsi que leurs licences.
- Le Délégué Technique Fédéral établira une liste officielle de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Les équipes devront posséder obligatoirement deux jeux de maillots réglementaires et un équipement uniforme.
- Le Délégué Technique Fédéral établit un classement à la fin de chaque journée.
- Le Délégué Technique Fédéral a l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.

**HAUTEURS DE FILET :**

**F : 2,10 m**

**M : 2,10 m**

**DEROULEMENT DE LA COMPETITION POULE  
FINALE  
CHALLENGE DE FRANCE BENJAMIN  
FEMININ & MASCULIN**

**Dates** : Les samedi 22, dimanche 23 mai et lundi 24 mai 2010

**Vendredi 21 mai à 21h00** : Réunion technique avec la présence des officiels, des organisateurs, des responsables d'équipes.

**Participants** :

Les 12 équipes qualifiées sont classées en 3 poules de 4. Les 6 premières du dernier tour éliminatoire seront classées de 1 à 6 selon leurs performances lors des différentes phases éliminatoires. (Les 1 et 6 dans la poule A, les 2 et 5 dans la poule B et les 3 et 4 dans la poule C). Les secondes du dernier tour éliminatoire seront placées dans les 2 autres poules de leur premier ; elles seront classées 3 et 4 selon leurs performances lors des différentes phases éliminatoires.

**3 terrains** : poule A, poule B et poule C.

**I.- DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

- Les ballons d'entraînements et de matchs pour les rencontres de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> phase ainsi que les matchs de classements seront des ballons identiques et homologués.

**Les ballons d'entraînements et de matchs pour toutes les rencontres seront des ballons allégés 230-250 g « MOLTEN SSVP4 »**

**1<sup>ère</sup> phase** : samedi 22 mai 2010

Matches en 2 sets gagnants et pour chaque poule :

	TERRAIN 1 – POULE A	TERRAIN 2 – POULE B	TERRAIN 3 – POULE C
<b>09h00</b>	2 – 3	2 – 3	2 – 3
<b>10h30</b>	1 – 4	1 – 4	1 – 4
<b>13h00</b>	2 – 4	2 – 4	2 – 4
<b>14h30</b>	1 – 3	1 – 3	1 – 3
<b>16h30</b>	3 – 4	3 – 4	3 – 4
<b>18h00</b>	1 – 2	1 – 2	1 – 2

Classement de 1 à 4 des 3 poules A, B et C.



## **Matches de classement : lundi 24 mai 2010**

Matches en 2 sets gagnants

	TERRAIN 1	TERRAIN 2	TERRAIN 3
<b>09h00</b>	<b>Places 11/12 : 3F/3G</b>	<b>Places 9/10 : 2F/2G</b>	<b>Places 7/8 : 1F/1G</b>
<b>10h30</b>	<b>Places 5/6 : 3E/3D</b>	<b>Places 3/4 : perdant 1D/2E contre perdant 1E/2D</b>	
<b>14h00</b>	<b>Places 1/2 : gagnant 1D/2E contre gagnant 1E/2D</b>		

Classement de 1 à 12

- 16h00 Cérémonie de clôture : à l'issue de la Finale avec la participation de toutes les équipes. Palmarès et remise des récompenses.
- A partir de 17h00, départ des délégations.

### **II.- Arbitrage**

Chaque équipe engagée doit impérativement disposer d'un arbitre jeune diplômé qui sera désigné pour encadrer les rencontres par le juge-arbitre de la compétition. Si l'équipe qualifiée ne dispose pas de jeune arbitre diplômé, elle fera appel à la Commission Régionale d'Arbitrage de sa ligue qui le désignera.

**Pas d'indemnités d'arbitrage.**

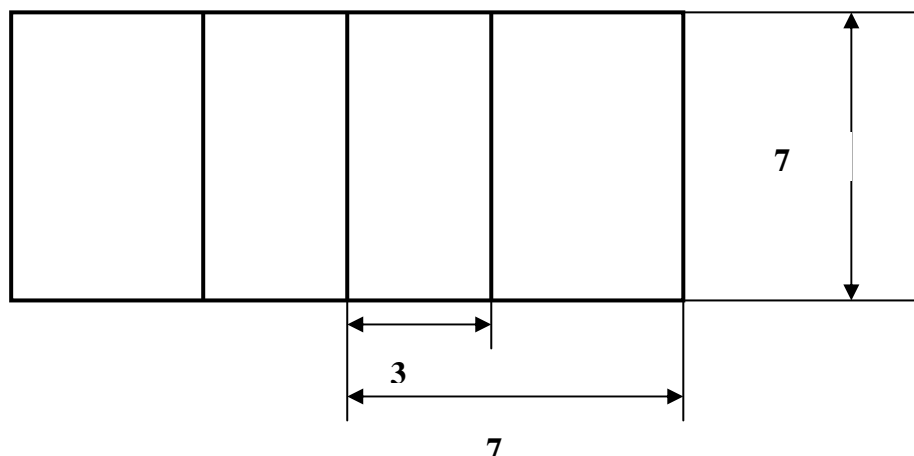
### **III.- Règlement Sportif**

Les règles du jeu en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4, sauf pour les points suivants :

## **Installations et équipements**

### **Dimensions du terrain :**

Le terrain aura une dimension de 7m X 14m avec une ligne arrière à 3m à partir du centre du terrain (filet)



### **Hauteur du filet :**

Le filet aura une hauteur de 2m10 pour les féminines et pour les masculins

### **Ballon :**

Le ballon utilisé sera un ballon allégé à 18 panneaux avec une combinaison de couleurs.

Poids : 230 – 250 grammes ; Circonférence : 66 - 68 centimètres

**MOLTEN : SSVP 4**

## Participants

### Composition des équipes :

Le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants

### Responsables des équipes :

Un capitaine d'équipe sera désigné et il pourra être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match

## Positions des joueurs

### Numérotation

Les 4 positions des joueurs sur le terrain sont numérotées comme suit :

La position **1** sera celle du joueur arrière

La position **2** sera celle du joueur avant droit

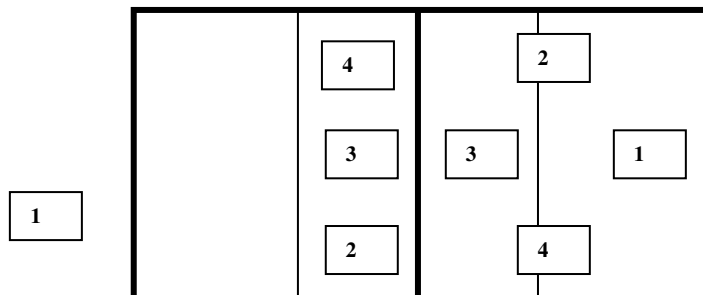
La position **3** sera celle du joueur avant centre

La position **4** sera celle du joueur avant gauche

### Positions relatives des joueurs entre eux

Au moment de la frappe du ballon au service :

Les joueurs « avant », de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2,3,4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet). Le joueur « arrière » de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs « avant ».



## Service

### Serveur :

Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe

### Rotation au service :

La rotation se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1, ....)

### Services consécutifs :

Un joueur ayant servi (position 1) ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service (position 2) pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement

## ***Remplacements des joueurs***

### **Nombre :**

Le nombre de remplacements est de **4**, ces remplacements sont libres sauf :

\*Le joueur de la position **1** ne pourra remplacer le joueur de la position **2** (voir cf. d3)

\*Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.

**Libéro** : il n'y a pas de libéro

## ***Jeu des joueurs***

### **Des avants :**

Le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif

### **De l'arrière :**

Le jeu de l'arrière est traditionnel (Pénétration, attaque aux 3 m.) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.

## ***Temps morts***

### **Techniques :**

2 temps morts techniques à 8 et 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont de 1 minute.

### **Par équipe :**

2 temps morts de 30 secondes dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.

**ROLE DES REPRESENTANTS FEDERAUX  
POULE FINALE CHALLENGES DE FRANCE  
BENJAMINS FEMININES ET MASCULINES**

**Le vendredi 21 mai 2010 à 21h00**

Réunion des Chefs de Délégation, Arbitres, Juge-Arbitre et des organisateurs. Consignes du Délégué Technique Fédéral, du Juge-Arbitre ⇒ Horaires, Salles, Transports, Logement ....

**Le Délégué Technique Fédéral :**

- S'assure que l'ensemble des joueurs et dirigeants sont bien inscrits sur les feuilles de matchs.
- Assure le bon déroulement de la compétition en prenant si nécessaire les décisions qui s'imposeraient. Il peut pour cela s'entourer des avis des Juges-Arbitres et, exceptionnellement des Chefs de Délégation.
- Il ne sera en aucun cas possible de rejouer une rencontre.
- Etablit un classement à la fin de chaque journée et le classement définitif dès la fin de la dernière rencontre.
- Est tenu d'envoyer au siège fédéral un rapport complet sur le déroulement de la manifestation.
- A l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.
- Etablira une liste officielle des participants de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Prépare la remise des récompenses avec l'organisateur. Il accueille pour la finale le représentant fédéral et l'assiste pour la cérémonie protocolaire.

**La Commission de Discipline :**

- Elle est constituée du Juge-Arbitre, du Délégué Technique Fédéral, et d'un Représentant du Club organisateur désigné lors de la Réunion Technique.

**Le représentant de la FFVB :**

- Il est présent pour le début de la finale et procède à la remise des récompenses préparée par le Délégué Technique Fédéral.
- Il assure les relations protocolaires.

**CAHIER DES CHARGES FINANCIER POULE FINALE  
COUPES DE FRANCE ESPOIRS JUNIORS et MINIMES  
FEMININES & MASCULINES**

**Dates** : Les jeudi 13, vendredi 14 et samedi 15 mai 2010

**Participants** : les 8 équipes qualifiées à l'issue des tours éliminatoires.

**Le projet présenté engage le club et sa réalisation conditionne le remboursement.**

**I.- CONSIGNES DE REMBOURSEMENT DES EQUIPES PARTICIPANTES**

- Pour bénéficier des conditions d'hébergement prévues ci-dessous, les dirigeants doivent comme les joueurs(euses) être licenciés(es) à la F.F.V.B., et présenter leur licence lors de la réunion technique **au Délégué Technique Fédéral** qui en établira la liste et la transmettra à la FFVB.
- Chaque délégation participante devra faire connaître au moins 15 jours à l'avance à l'organisateur et à la F.F.V.B. la liste nominative des membres de sa délégation qui devra être reportée sur toutes les feuilles de matches.
- **Le remboursement par la FFVB se fera uniquement sur présentation de FACTURES DETAILLEES de restauration et d'hébergement pour 125 personnes maximum (112 pour les délégations et 13 officiels de la FFVB). Les 140€ par personne (3 nuitées et 6 repas) sont un plafond et non le remboursement d'un forfait.**

**II.- L'ORGANISATEUR DOIT**

- **Prévoir les lieux d'hébergement et des repas des 8 délégations et leur financement** : les équipes seront logées soit dans des hôtels, soit dans des établissements scolaires, Auberges de Jeunesse, dont l'hébergement devra être d'une qualité équivalente à celle d'un hôtel 1\*N (chambres 4 personnes maximum, lits avec draps, salles d'eau avec douches).
- Prévoir une chambre individuelle pour chacun des 13 officiels de la F.F.V.B dans un Hôtel 2\*\*NN (en dehors de l'hébergement des délégations).
- Prévoir 2 salles réglementaires ou 1 salle avec 2 terrains réglementaires pour la durée de la compétition (frais de location à la charge de l'organisateur). **Chaque salle doit comporter** : 1 téléphone, 1 frigidaire pour avoir de la glace, mires de remplacement, eaux minérales pour les équipes, toise, manomètre, serpilières, 3 ballons réglementaires et 10 ballons d'entraînements. La salle doit disposer de tribunes indépendantes de l'aire de jeu. **Chaque terrain doit comporter** : 1 tableau de marque, 1 podium d'arbitrage, 1 banc de remplaçants par équipe et une chaise pour l'entraîneur.
- Prévoir l'astreinte d'un kiné ou d'un médecin avec nécessaire de première assistance médicale.
- Prévoir le lavage des maillots des équipes (2 jeux conseillés), **à la charge des équipes.**
- Mettre en place les différents transports des délégations et des officiels (à sa charge).
- Prévoir une salle pour la réunion technique du mercredi 12 mai 2010 à 21h et une salle pour les réunions du corps arbitral du 12 au 15 mai toute la journée, avec du matériel à disposition (paper-board, marqueur, tableau...). L'accès WIFI est recommandé.
- Pour les banderoles autour du terrain, les logos FFVB, répondre à la demande du secteur marketing.
- Récompenses : prévoir les coupes (y compris celle du champion), la dotation du 6 de rêve et autres, au choix de l'organisateur.

**III.- A LA CHARGE DE LA F.F.V.B.**

- Frais de déplacement des équipes jusqu'au lieu de compétition sur la base de **0,10€** par personne et par Km **pour 14 personnes maximum.** (Trajet aller, base internet [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr))
- Hébergement et repas des délégations assurés au titre de l'aide aux associations **pour 14 personnes par délégation** dans la limite de 3 dirigeants et de 12 joueurs(euses) (12/2 ou 11/3 au maximum) pour la durée de la compétition soit du mercredi 12 mai en soirée (repas et hébergement) jusqu'au samedi 15 mai (repas du midi), dans la limite de **140€** par personne pour la durée du séjour.
- Hébergement et repas pour les **13 officiels de la F.F.V.B.** (1 représentant FFVB, 1 délégué technique fédéral, 1 délégué DTN, 2 juges-arbitres désignés par le bureau fédéral sur proposition des commissions, et 8 arbitres désignés par la CCA/CRA). Les déplacements de ces personnes seront remboursés selon le barème kilométrique en vigueur (tarif Comité Directeur sur justificatif, ou base SNCF 2° classe).
- Les demandes de remboursements doivent parvenir à la F.F.V.B, **avant le 30 juin 2010.** Après cette date, elles ne seront plus prises en compte.
- Une tenue officielle pour le délégué technique fédéral
- **Récompenses** :
  - 3 jeux de 12 médailles pour les équipes participantes.
  - 2 Trophées FFVB (Champion et Vice-Champion)
- 10 ballons MOLTEN IV5XC pour les finales (1/2 et 3/4)
- 96 t-shirts (floqués FFVB) pour les équipes participantes (12 joueurs x 8 équipes)
- 24 t-shirts ou autres cadeaux (FFVB) pour les dirigeants des clubs participants (8 éq. x 3 dirigeants)
- 10 récompenses JA et arbitre et prévoir un cadeau pour le club organisateur.

**IV.- A LA CHARGE DES EQUIPES**

- Indemnité de **180€** à remettre au Délégué Technique Fédéral par chèque bancaire (supervision CCA) Pour les minimes, 50 % sera reversé par la FFVB à la CRA de la Ligue organisatrice si cette compétition sert de support à une phase de formation d'arbitres jeunes (voire de niveau départemental). Hors de ce cadre, les indemnités seront réparties entre les arbitres désignés.
- Les frais supplémentaires sont à régler directement par les équipes à l'organisateur.

**DEROULEMENT DE LA COMPETITION  
POULE FINALE COUPES DE FRANCE  
ESPOIRS JUNIORS et MINIMES  
FEMININS & MASCULINS**

**Dates** : Les jeudi 13, vendredi 14 et samedi 15 mai 2010

**Mercredi 12 mai à 21h00** : Réunion technique avec la présence des officiels, des organisateurs, des responsables d'équipes.

**Participants** :

- Les 8 équipes qualifiées sont classées en 2 poules de 4. Les 4 premières du dernier tour éliminatoire seront classées de 1 à 4 selon leurs performances lors des différentes phases éliminatoires. (Les 1 et 4 dans la poule A, les 2 et 3 dans la poule B). Les secondes du dernier tour éliminatoire seront placées dans la poule contraire de leur premier ; elles seront classées 3 et 4 selon leurs performances lors des différentes phases éliminatoires.

- **2 terrains Poule A et Poule B.**

- Chaque équipe doit jouer au moins un match sur chaque terrain.
- Les ballons d'entraînements et de matchs pour les rencontres de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> phase ainsi que les finales 5/6 et 7/8 seront des ballons identiques et homologués.

**Les ballons d'entraînements et de matchs pour les finales (places 1/2 et 3/4) seront des ballons couleurs « MOLTEN IV5XC ».**

**Jeudi 13 mai 2010**

**Matches en 2 sets gagnants** :

09h00	2 - 3
10h30	1 - 4
17h00	2 - 4
18h30	1 - 3

**Vendredi 14 mai 2010**

09h00	3 - 4
10h30	1 - 2

Classement de 1 à 4 des 2 poules A et B.

**Matches en 2 sets gagnants** :

17h00	1° Poule A / 2° Poule B sur le terrain de la finale
	3° Poule B / 4° Poule A
18h30	3° Poule A / 4° Poule B
	1° Poule B / 2° Poule A sur le terrain de la finale

**Samedi 15 mai 2010**

**Classement de 1 à 8** :

09h00	places 7/8 et 5/6	}
10h30	places 3/4	} (matchs en 2 sets gagnants)
<b>14h00</b>	<b>Finale 1/2</b>	<b>(match en 3 sets gagnants)</b>

- 16h00 Cérémonie de clôture : à l'issue de la Finale avec la participation de toutes les équipes. Palmarès et remise des récompenses, présidée par le représentant FFVB ou à défaut par le délégué Technique fédéral, qui prépare la cérémonie en liaison avec l'organisateur local.
- A partir de 17h00, départ des délégations.

**CAHIER DES CHARGES SPORTIF  
POULE FINALE COUPES DE FRANCE  
ESPOIRS JUNIORS et MINIMES  
FEMININES ET MASCULINES**

**Dates : Les jeudi 13, vendredi 14 et samedi 15 mai 2010**

- La désignation du Délégué Technique Fédéral, du Délégué DTN, des Juges-Arbitres est assurée par le Bureau Fédéral sur proposition des commissions.
- Les Juges-Arbitres désignés par la CCA auront la responsabilité des désignations parmi les 8 arbitres prévus (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et marqueur). Il est préconisé que la CRA locale fournisse un groupe d'arbitres ou de marqueurs dans le cadre d'une formation ou d'un recyclage.
- Arrivée des délégations le vendredi 21 mai 2010 dans l'après-midi.
- Réunion technique le vendredi 21 mai 2010 à 21h00.
- Les délégations fourniront au Délégué Technique Fédéral la liste définitive de leurs joueurs(euses) et dirigeants ainsi que leurs licences lors de la réunion technique.
- Le Délégué Technique Fédéral établira une liste officielle de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Les équipes devront posséder obligatoirement deux jeux de maillots réglementaires et un équipement uniforme.
- Le Délégué Technique Fédéral établit un classement à la fin de chaque journée.
- Le Délégué Technique Fédéral a l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.

<b><u>HAUTEURS DE FILET</u> :</b>	<b>ESPOIRS</b>	<b>F : 2,24 m</b>	<b>M : 2,43 m</b>
	<b>JUNIORS</b>	<b>F : 2,24 m</b>	<b>M : 2,43 m</b>
	<b>MINIMES</b>	<b>F : 2,10 m</b>	<b>M : 2,24 m</b>

**ROLE DES REPRESENTANTS FEDERAUX  
POULE FINALE COUPES DE FRANCE  
ESPOIRS JUNIORS et MINIMES  
FEMININES ET MASCULINES**

**Le mercredi 12 mai 2010 à 21h00**

Réunion des Chefs de Délégation, des Arbitres, des Juges-Arbitres et des organisateurs. Consignes du Délégué Technique Fédéral, du Juge-Arbitre ⇒ Horaires, Salles, Transports, Logement ....

**Le Délégué Technique Fédéral :**

- S'assure que l'ensemble des joueurs et dirigeants sont bien inscrits sur les feuilles de matchs.
- Assure le bon déroulement de la compétition en prenant si nécessaire les décisions qui s'imposeraient. Il peut pour cela s'entourer des avis des Juges-Arbitres et, exceptionnellement des Chefs de Délégation.
- Il ne sera en aucun cas possible de rejouer une rencontre.
- Etablit un classement à la fin de chaque journée et le classement définitif dès la fin de la dernière rencontre.
- Est tenu d'envoyer au siège fédéral un rapport complet sur le déroulement de la manifestation.
- A l'obligation de transmettre au siège fédéral toutes les feuilles de matchs dès la fin de la compétition.
- Etablira une liste officielle des participants de chaque délégation qu'il transmettra au siège fédéral.
- Prépare la remise des récompenses avec l'organisateur. Il accueille pour la finale le représentant fédéral et l'assiste pour la cérémonie protocolaire.

**La Commission de Discipline :**

- Elle est constituée des 2 Juges-Arbitres, du Délégué Technique Fédéral, et d'un Représentant du Club organisateur désigné lors de la Réunion Technique.

**Le représentant de la FFVB :**

- Il est présent pour le début de la finale et procède à la remise des récompenses préparée par le Délégué Technique Fédéral.
- Il assure les relations protocolaires.